

Puisque le nom de M. Tremblay est venu sous notre plume, profitons-en pour parler de M. Tarte comme organisateur d'élections, de ses attaches avec Sir Hector et de l'influence indue, trois points importants et qui se tiennent étroitement dans cette étude.

M. Tarte n'eut jamais d'animosité personnelle contre M. Tremblay, nous en sommes presque certain; il était peut-être l'admirateur de cet homme fait de fer et dont toute la vie se résuma dans deux mots: travail et abnégation.

Mais sir Hector avait perdu son mandat après l'affaire du Pacifique et M. Tarte avait mis sa fortune politique dans la même barque que le défit. Sir Hector dans la vie privée c'était M. Tarte retombé dans les deuxièmes et peut-être troisièmes rôles. Ajoutons que Sir John, de lui-même ou influencé, ne paraissait pas tenir beaucoup à voir revenir l'ancien député de Dorchester.

Il fallait donc frapper un grand coup, forcer la main au chef. Le commencement consistait à trouver un siège: celui de Charlevoix fut remis au vote. Mais restait une thèse neuve à inventer, car le parti libéral était puissant, ses promesses encore toutes clinquantes, ses imprudences dans l'œuf.

La Protection n'avait pas encore pris d'importance et, d'ailleurs, pour un comté éloigné, mal dégrossi, vrai Cornouailles comme l'était Charlevoix, c'était trop abstrait.

On ne trouva rien de neuf, mais M. Tarte, avec ce flair qui lui a rarement fait défaut, fit accepter par le ban et l'arrière-ban de ses gens de remettre à l'ordre du jour la toujours inquiétante question du libéralisme catholique, de lui refaire peau neuve.

Charlevoix était certes le comté le plus propice en cette occurrence: le clergé s'y trouvait comme trié sur le volet et, par surcroît, M. Tremblay avait, nous ne savons pourquoi, une assez déplorable réputation chez les gens "bien pensants."

On sait ce qui arriva: mandements, sermons fulgurants, et "cabale" cléricale furent employés en collaboration avec le whisky, l'intimidation brutale et les trucs les plus inouis. M. Tremblay fut défit, la question de l'influence indue fut arguée devant le tribunal, et le juge Routhier, qui n'avait pas encore mis d'eau dans son vin et revêtu la casaque des "ralliés", décida que le clergé avait eu droit de se substituer aux "indignes et ridicules laïques."

La campagne de l'influence indue dura le temps qu'il plut à M. Tarte de la faire durer et il la lâcha quand la Protection lui parut suffisamment attrayante. Toutefois, ce ne fut qu'après s'en être servi jusqu'au coton pour amener la défaite de Laurier à Drummond et Arthabaska. S'il ne l'employa pas trop dans Québec-Est, c'est que le clergé n'y mordait pas et que les élections sont d'une autre entournure.

Dans tous les cas, non seulement vint un temps où l'influence indue fut reléguée comme une cognée sans manche, mais il l'a combattue depuis.

On a remarqué, d'ailleurs, que sur toutes les questions, M. Tarte a, à différentes époques, prêché le pour et le contre avec une égale vigueur, une égale audace.

Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, il a battu le *record*.

* * *

Laissons de côté pour l'instant, les grandes sphères où notre homme se tenait